

S'inscrire dans le temps de l'arbre

La forêt de Poitou-Charentes, à 92 % privée, se partage entre 230 000 propriétaires. Les dégâts causés par l'ouragan de décembre révèlent la nécessité de réorganiser les surfaces forestières

Entretien **Astrid Deroost** Photos **Claude Pauquet**

« **U**n paysage est recomposé à partir du moment où l'arbre dépasse l'homme, on s'inscrit dans le temps de l'arbre¹ qui n'est pas le temps de l'homme », affirme Mathieu Formery, directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Cet établissement public joue un rôle d'information, d'aide à la gestion, à l'amélioration et à l'entretien des surfaces boisées auprès des personnes privées, grâce à l'action des conseillers présents sur le terrain dans chaque département. Particulièrement attentif à la situation générée par l'ouragan du 27 décembre 1999, le responsable évoque les phases et les précautions qui doivent précéder le reboisement.

L'Actualité. – Plusieurs mois après l'ouragan, dispose-t-on d'un bilan précis ?

Mathieu Formery. – Pour le Poitou-Charentes, les estimations évaluent le volume de bois mis à terre par l'ouragan du 27 décembre à 12 ou 15 millions de m³, quand la récolte annuelle moyenne équivaut à 1,8 million de m³. Un chiffre encore imprécis car si les pistes ont été rouvertes, des secteurs entiers n'ont pas encore été visités ni par les forestiers, ni par les propriétaires. Les Charentes (notamment dans le sud) paient le plus lourd tribut puisque près du quart de leur capital sur pied est abattu. D'autre part, étant donné la violence des vents, tous les types de peuplements, feuillus et résineux, réguliers ou irréguliers, ont été touchés.

Quel est le problème majeur auquel la région doit faire face ?

C'est l'ampleur du volume à terre par rapport à

la capacité d'absorption des industries locales. Il faut trouver des voies de salut à l'export, en utilisant les possibilités portuaires de Rochefort ou de La Rochelle, en faisant sortir du bois ou des produits finis. La Pallice accueille déjà un trafic de bois mais fait plutôt entrer des essences exotiques. Les marchés doivent être suffisamment importants et rémunérateurs pour l'ensemble de la filière (propriétaires, entreprises de travaux forestiers, de transport...). Il convient donc de structurer l'offre (groupement de propriétaires, rationalisation de l'exploitation) de façon à constituer des lots alléchants. Faire en sorte que les gens travaillent ensemble, ce qui n'est pas toujours habituel dans notre région.

Le projet du CRPF est, avec les aides prévues par l'Etat, d'organiser cette offre en s'appuyant sur les coopératives forestières (peu nombreuses en Poitou-Charentes), sur les experts forestiers, sur les industriels et les exploitants dont le rôle est d'utiliser et de transformer le bois. Notamment en ouvrant des pistes, en créant des places de dépôt ou des aires de stockage pour un bois qui sera transformé plus tard ou utilisé dans quelques années lorsque, par exemple, le peuplier viendra à manquer.

La région a-t-elle connu une réorganisation des surfaces forestières ?

Pour des raisons historiques, la forêt est gravement morcelée et parcellisée. La région est agricole et les surfaces boisées ont longtemps été partagées entre les différents membres d'une famille. Des réaménagements intéressants mais trop peu nombreux ont été menés après des incendies ou des tempêtes, dans le marais ou dans les vallées de la Charente et de ses affluents, en Saintonge boisée, à travers des formules de type Association syndicale libre ou autorisée.

Aujourd'hui, des gens vont vouloir vendre leurs parcelles et si l'ouragan nous donne un ordre, c'est celui de réorganiser le foncier. Une forêt mieux structurée permet de mieux organiser l'offre. Il ne s'agit pas pour autant de transformer la forêt



La forêt de Poitou-Charentes occupe 15 % du territoire régional. C'est une forêt jeune, variée, composée essentiellement de feuillus, morcelée et parcellisée (la propriété moyenne équivaut à 1,5 ha). Si la filière bois (première et deuxième transformations) représente 11 000 emplois, 50 % des approvisionnements en bois se font malgré tout hors région.

en monoculture de pins maritimes mais bien d'organiser des chantiers de quelques hectares. Et cela est possible sans remettre en cause la biodiversité évoquée au sommet de Rio, déjà largement présente dans la forêt française surtout composée de feuillus.

Existe-t-il des risques à court terme ?

On ne peut parler pour l'instant de catastrophe écologique, notamment au regard de la faune, même si certains secteurs sont très sinistrés comme la vallée de la Boutonne, la forêt de Chizé ou le marais poitevin et si certains paysages sont transformés. Le risque existerait en cas d'incendie (sécheresse estivale, accidents...). Il y a en revanche une catastrophe économique et humaine. L'aspect affectif est très présent dans la culture forestière et beaucoup de gens ont été meurtris. L'autre risque est phytosanitaire. On peut craindre le développement de parasites (scolytes) qui passeraient des arbres à terre aux arbres encore sains, aggravant ainsi la catastrophe.

Quand pourra-t-on envisager le reboisement ?

Il est trop tôt pour parler de reboisement. Il faudra deux ou trois ans pour enlever la plus grande partie du bois tombé. Et la question se pose de savoir quoi faire des bois non exploitables. Les brûler ? Les laisser pourrir sur place ? Il y a des pistes à creuser par exemple en matière d'utilisation énergétique... Il ne faut pas se précipiter, ni se hâter de débarrasser les bois au risque de dégrader le sol (utilisation d'engins trop lourds) pour des années. Aujourd'hui, le sol reste bien souvent le seul capital du propriétaire forestier.

Dispose-t-on d'éléments objectifs pour replanter dans de bonnes conditions ?

Afin de reboiser, avec les personnes volontaires, sur un foncier réaménagé et à condition que le gouvernement soutienne son effort financier, nous allons permettre aux propriétaires de s'appuyer sur les documents scientifiques que sont notamment les catalogues de stations forestières, basés sur la phytosociologie, soit la relation entre le

1. Il faut compter 15 à 20 ans pour obtenir un peuplier mature, 50 ans pour un pin maritime, 70 à 80 ans pour un noyer ou un merisier et un siècle pour le chêne.

Mathieu Formery,
directeur du
Centre régional
de la propriété
forestière (CRPF).



sol, le climat et la végétation. Une cartographie précise permettra au propriétaire de connaître le potentiel de son secteur et de choisir les essences (pin maritime, peuplier, chêne, hêtre, châtaignier...) qui auront, à un endroit donné, toutes les chances de réussir.

L'ouragan a-t-il révélé des erreurs dans la manière de gérer la forêt ?

Nous en sommes à l'heure des constats : les haies, les plantations d'accompagnement (arbustes ou arbrisseaux présents pour gagner les essences principales), certaines plantations «sales» ont mieux résisté. Il est vrai que sylviculture et propreté ne font pas bon ménage contrairement à ce que pensent souvent les urbains. Les jeunes plantations de moins de dix ans ont en général bien tenu. Tout ceci permet de dire qu'il est imprudent de pousser trop loin l'âge des peuplements. Raison pour laquelle les parcs ont tellement souffert. Mais il est encore difficile de tirer des enseignements systématiques.

En quoi peuvent consister les précautions ?

Il nous faut réfléchir, tirer partie de ce qui existe, travailler au profit des arbres en place plutôt que de les couper, regarder ce que la nature nous a laissé : un petit chêne ou un mort bois qui pourra peut-être servir de gainage. Analyser pourquoi entre deux arbres ou deux peuplements apparemment identiques, l'un a résisté et l'autre non. Et plutôt que de repartir dans une productivité à tout crin, se poser la question de la capacité de la forêt à résister car on a désormais très peur d'une nouvelle tempête. A cet égard, les peuplements irréguliers sont sûrement une piste mais ce n'est pas possible avec toutes les essences. Pour autant, le principe de précaution ne doit pas conduire à l'inertie : être forestier, c'est de toute façon prendre le risque de planter un arbre. C'est prendre un pari sur l'avenir. ■

Charente : la lente réparation

En Charente, dans le canton de Brossac, le collectif bois, mis en place par le conseiller général dans le mois qui a suivi l'ouragan, réunit régulièrement des commissions pour dénouer les problèmes de dégagement des parcelles, de la commercialisation et obtenir de l'Etat des aides adaptées aux besoins. Plus particulièrement chargé de l'organisation du sciage à façon (pour utilisation domestique du bois), Jean-Yves Ambaud, maire de Châtignac, compte parmi ses administrés une quarantaine de propriétaires forestiers, détenteurs de parcelles situées dans et hors les limites communales.

«On fait partie d'une zone rurale et quand on voit tous ces massifs détruits, on ne peut que se mobiliser pour réparer. C'est un traumatisme et cela le restera longtemps. Nos arbres sont surtout des feuillus, il y a des trous énormes, des couloirs entiers ont été dévastés. C'est vraiment inesthétique et décourageant. Certains propriétaires n'osent toujours pas aller voir leurs parcelles.»

L'élu prend chaque jour la mesure d'un problème qui se résume en quelques mots : dégagement et identification de parcelles (petites, trop nombreuses et peu accessibles), coût élevé de l'opération, rareté des débardeurs et des débouchés, difficulté d'organiser l'offre...

Conscient du fait que la filière bois ne pourra pas tout absorber, Jean-Yves Ambaud défend l'idée d'une indemnisation d'exploitation pour les propriétaires forestiers : «Dans la région, la partie boisée de l'exploitation agricole permet de joindre les deux bouts. C'est souvent un capital de secours. Si le propriétaire n'est pas certain d'amortir le coût de la sortie du bois, il hésitera à investir. Or il faut pourtant dégager pour, un jour, reboiser.» Illustration douloureuse : un marché de 100 000 m³ à destination de l'Espagne avait été décroché. En vain.

«Le délai de livraison était d'un mois et demi. Or il fallait réunir la matière première, savoir quels propriétaires seraient concernés... C'est impossible pour l'instant», constate le maire.

Fin mars, début avril, soixante-dix élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure du bois de Nantes ont apporté leur aide bénévole aux acteurs de la filière forestière dans le Sud-Charente (cantons de Brossac, Baignes, Chalais). Les jeunes gens, hébergés par le Département à Brossac, ont travaillé sous le contrôle du Centre régional de la propriété forestière et de ses animateurs départementaux (eux-mêmes financés par le Conseil général de la Charente) et en concertation avec les élus locaux.

Répartis en quatorze groupes dont treize actifs sur un terrain de 10 500 hectares (pour 2 300 propriétaires), les étudiants se sont livrés principalement à un inventaire de la qualité et de la quantité des bois à terre, afin d'en faciliter la commercialisation.

Une action très positive menée par des gens compétents, selon Jean-Yves Ambaud. Une sorte d'éclaircie dans une crise qui s'annonce très longue.